

De son père il tenait la *papeterie de Muhlenbach*. (8) C'est ainsi qu'il fit partie de la commission spéciale instituée par le préfet Lacoste pour faire office de jury départemental en vue de l'Exposition de Paris de 1806, manifestation industrielle à laquelle Pescatore participa par l'envoi d'échantillons de papier. Les cotations de ce papier variaient entre 3 et 18 francs par rame.

Après la mort de Pescatore survenue le 14. 2. 1807, sa veuve se montra absolument à la hauteur de sa tâche, continuant les affaires et augmentant le patrimoine.

Pour donner de celui-ci une idée approximative, nous rappellerons que la dame Pescatore figurait avec son beau-frère dans la quatrième classe (400 francs) des notables du Département « reconnus susceptibles de concourir par leur fortune à la dépense pour la formation des régiments de garde d'honneur, créés par le sénatus-consulte du 3. 4. 1813. » (10)

D'après un rapport que le maire Seryais adressa le 11. 10. 1810 au préfet Jourdan, Madame Pescatore possédait à Rollingergrund-Muhlenbach *deux papeteries* occupant sept et quatre ouvriers et lui rapportant par an 1 600 francs, son capital étant de 150 000 francs. (11)

Le second établissement est bien le moulin à papier fondé en 1756 et reconstruit après le blocus de 1795 par le grand-père maternel de la veuve Pescatore, Nic. Loutz-Eydt.

Lorsqu'en 1811 Jourdan dressa son rapport sur lequel est basé le travail si intéressant de M. Antoine Funck, la seconde papeterie chômait.

Par contre, l'ancienne papeterie Pescatore occupait dix ouvriers (gagnant de 0,70 à 1,12 franc) et comptait seize maillets ou pilons réalisant une production de 1 731 rames.

Malgré les débouchés que les neuf papeteries luxembourgeoises trouvaient dans les Pays-Bas, « la guerre maritime » (comme Jourdan intitule par euphémisme le blocus continental) empêchait un développement considérable de cette branche de l'activité industrielle du Département des Forêts.

A la date du 13. 2. 1815, la veuve Pescatore céda la papeterie à Jacques *Lamort*. En 1837 ce dernier la revendit à la Société Villeroy et Boch qui la convertit en moulin à faïence. (12)

Madame Pescatore, qui aimait les propriétés immobilières, acheta en 1810 la maison faisant le coin des rues Louvigny et Philippe pour l'habiter jusqu'à sa mort survenue le 7. 10. 1854. Après cette date l'immeuble passa à son fils cadet THEODORE (III 10) qui, à son tour, la légua par testament du 22. 4. 1877 à ANT. DOM. PESCATORE-FELTZ (V 20). Deux ans plus tard la maison fut acquise par Théophile *Schrœll*.

La maison contiguë sise rue Philippe et dont le cadastre de 1824 indique également Madame Pescatore comme propriétaire, devint,